Image not found or type unknown

Retard de rentrer pour une personne portant un bracelet electronique

Par **Pikatchu**, le **24/10/2019** à **12:12**

bonjour je voudrais savoir si une personne portant un bracelet électronique rentre 20min en retard peut être remis en prison?

Par **youris**, le **24/10/2019** à **13:22**

bonjour,

vous ne donnez pas assez de renseignements pour obtenir une réponse pertinente.

en effet, dans le cas de non respect des horaires, une alarme se déclenche au pôle régional centralisateur qui appelle alors le détenu pour connaître les raisons de ce retard.

le pôle régionale rédige systématiquement un rapport d'incident qui sera transmis au conseiller d'insertion et de probation (CIP), au directeur de l'établissement pénitentiaire et au juge.

En cas de rapports d'incidents très fréquents, le juge d'application des peines peut décider de révoquer la mesure.

Salutations

Par **Pikatchu**, le **25/10/2019** à **07:53**

Ben il était en retard de 20min donc il a appeler la spip qui lui a dit qu'elle ne le signalerais pas parce qu il a prévenu et le lendemain les gendarme l on interpeler au foyer et il on envoyer direct devant le juge sans même lui laisser le temps d appeler son avocat

Par **youris**, le **25/10/2019** à **10:02**

était-ce son premier retard ?

il semblerait que le pôle régional ai prévenu les personnes concernées de son retard.

Par **Jack1974**, le **28/09/2024** à **15:57**

Bonjour, un ami a eu deux retards avec son bracelet électronique et a la suite de quoi a eu une audition des gendarmes, que risque t il ? Merc d avance

Par **Marck.ESP**, le **28/09/2024** à **21:43**

Bonjour
Dites lui bien que s'il souhaite conserver ce régime de faveur, il ne prend pas le bon chemin.
Il risque simplement la privatisation de liberté.

Par **Isadore**, le **29/09/2024** à **09:33**

Bonjour,
Si les retards ont été justifié par un cas de force majeure (un accident de voiture, une grève de train, une consultation médicale en urgence), il pourra s'en expliquer et ne risque rien.

Sinon il risque tout simplement d'aller en prison. Les horaires sont à respecter strictement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés